

<b>Membres</b>	<b>16</b>
<b>Présents</b>	<b>12</b>
<b>Votants</b>	<b>12</b>
<b>Exprimés</b>	<b>12</b>
<b>Oui</b>	<b>12</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20220406-DEL-2022-25-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2022  
Date de réception préfecture : 07/04/2022



## **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 avril le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 30 mars 2022

### **MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :**

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-25**

### **OBJET : DISPOSITIF ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ MONTS ET BARRAGES** **ACTIONS COLLECTIVES 2022-2023**

Monsieur le Président rappelle que PETR, en partenariat avec les Communautés de communes et la Région Nouvelle-Aquitaine, met en œuvre le dispositif Action Collective de Proximité sur son territoire.

Il rappelle que ce dispositif régional s'adresse aux TPE de moins de 10 salariés du commerce et de l'artisanat. L'objectif général de ce dispositif est de soutenir l'économie de proximité sur les territoires ruraux vulnérables en accompagnant les entreprises dans leur modernisation, leur repositionnement et leur capacité à innover.

Le plan d'actions, la méthodologie, les filières et les centralités pour la mise en œuvre de ce dispositif ACP ont été validés au Bureau syndical du 12 mai 2021.

Il s'agit à la fois de mettre en œuvre des aides individuelles pour les entreprises mais aussi des actions collectives.

Conformément aux propositions du Comité de pilotage ACP du 11 mars 2022, le Président présente le plan des actions collectives du dispositif ACP.

#### **1- Fiche-action « Transmission reprise »**

- Action 1 : Organisation de réunions d'information collective sur la thématique de la transmission d'entreprise à destination des chefs d'entreprise.
- Action 2 : Accompagnement individualisé à la transmission d'entreprise

#### **2- Fiche-action « Emploi - recrutement »**

- Action 1 : Organisation d'un évènement à destination des entreprises de la filière Café-hôtel-restaurant
- Action 2 : Constitution d'un réseau d'hébergements pour faciliter l'accueil des travailleurs apprentis et saisonniers

#### **3- Fiche-action « Transformation numérique »**

- Action 1 : Sensibilisation et formation des chefs d'entreprise aux outils numériques
- Action 2 : Soutien à la production en ligne pour les entreprises du territoire

#### **4- Fiche-action « Transition écologique, énergétique dans la construction - Matériaux biosourcés, géo-sourcés »**

- Action 1 : Sensibilisation des acteurs du territoire à l'utilisation des matériaux biosourcés, géo-sourcés dans la construction
- Action 2 : Structuration d'une filière locale de matériaux biosourcés

Il est précisé que ces actions bénéficieront du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et feront l'objet de demandes de subventions avec validation des plans de financement au fur-et-à-mesure de leur mise en œuvre par le Bureau syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident le plan des actions collectives du dispositif ACP Monts et Barrages présenté.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**

